

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2018

**Délibération n° D-2018-450**

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2019 - Budget de la  
régie à autonomie financière Energies Renouvelables**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Finances**

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2019 -  
Budget de la régie à autonomie financière Energies  
Renouvelables**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 13 décembre 2018

Par délibération du 29 avril 2013, l'assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2019 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M<sup>°</sup>4).

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

20  
19

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

---

## BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

S'agissant d'une régie à autonomie financière pour un service public industriel et commercial :

- Le projet de BP 2019 a fait l'objet d'un avis du conseil d'exploitation (13/12/2018) comme le prévoit la réglementation ;
- un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.  
Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier initialement prévu jusqu'en 2023, ramené à 2020 du fait de remboursements plus importants ces deux dernières années.

Le BP 2019 prévoit :

- Les recettes de fonctionnement liées à la vente d'électricité et les dépenses liées à l'activité
- Le remboursement de l'avance faite par le budget principal selon l'échéancier.

En K€		BP 2018	VOTE 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	32,30	81,07	38,90	6,60	20,4%
	<i>Ventes de produits, prestations de services</i>	32,30	32,30	38,90	6,60	20,4%
	<i>Excédents d'exploitation reportés</i>	0,00	48,77	0,00	0,00	0,0%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	6,81	20,58	16,60	9,79	143,8%
	<i>Charges à caractère général</i>	4,81	18,58	11,60	6,79	NS
	<i>Impôt sur les sociétés</i>	2,00	2,00	5,00	3,00	NS
<b>C = A - B</b>	<b>Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)</b>	<b>25,49</b>	<b>60,49</b>	<b>22,30</b>	<b>-3,19</b>	<b>-12,5%</b>
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>E = C + D</b>	<b>CAF Brute</b>	<b>25,49</b>	<b>60,49</b>	<b>22,30</b>	<b>-3,19</b>	<b>-12,5%</b>
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>G = E - F</b>	<b>Autofinancement net</b>	<b>25,49</b>	<b>60,49</b>	<b>22,30</b>	<b>-3,19</b>	<b>-12,5%</b>
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
<b>I = G + H</b>	<b>Financement disponible pour l'investissement</b>	<b>25,49</b>	<b>60,49</b>	<b>22,30</b>	<b>-3,19</b>	<b>-12,5%</b>
J	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	25,49	67,56	22,30	-3,19	-12,5%
	<i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>	25,49	60,49	22,30	-3,19	-12,5%
	<i>Dépenses d'équipement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
	<i>Déficit d'investissement reportés</i>	0,00	7,07	0,00		
K	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	7,07	0,00	0,00	0,0%
	<i>Subventions d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
	<i>Autres Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%
	<i>Autres réserves</i>	0,00	7,07	0,00	0,00	0,0%
<b>L = K - J</b>	<b>Résultat d'investissement (RRI-DRI)</b>	<b>-25,49</b>	<b>-60,49</b>	<b>-22,30</b>	<b>3,19</b>	<b>-12,5%</b>
I	Financement disponible pour l'investissement	25,49	60,49	22,30	-3,19	-12,5%
M	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%

**Les recettes d'exploitation : 38,9 K€, + 6,6 K€ de BP à BP**

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur trois groupes scolaires et sur le Centre technique municipal (CTM) de la Chamoiserie.

La programmation est en hausse de 20 % de BP à BP du fait d'une mise à jour des recettes liées à l'installation du CTM sous évaluées au BP 2018.

SITES	Production en KWH (prévisionnelle 2019)	Recettes 2019 arrondies (en €)	Retour sur investissement	mise en service
GS Jean Zay	30 000	8 200 €	6 ans	sept.-13
GS Pasteur	40 000	10 900 €	5 ans	déc.-13
GS Jean Jaurès	37 000	9 900 €	6 ans	déc.-13
CTM de la Chamoiserie	36 000	9 900 €	8 ans	sept.-17
<b>TOTAL</b>	<b>143 000</b>	<b>38 900 €</b>		

**Les dépenses d'exploitation : 16,6 K€ , + 9,8 K€ de BP à BP**

Elles sont composées des charges à caractère général permettant de faire face à diverses dépenses (redevance d'accès au réseaux EDF, maintenance des panneaux photovoltaïques, suivi et évaluation de l'exploitation des installations), et sont en baisse de 2,4 K€.

Le paiement de l'impôt sur les sociétés (IS) est aussi programmé avec prudence : il tient compte de l'augmentation des recettes attendues et du faible niveau d'exécution des dépenses en 2018 (+ 3 K€ par rapport au BP 2018).

## L'autofinancement de la section d'exploitation : 22,3 K€

Cet autofinancement dégagé permettra de verser, au budget principal, l'annuité de remboursement 2019 prévu dans l'échéancier de l'avance remboursable.

Il n'y a pas d'autres dépenses d'investissement.

## Echéancier des avances remboursables au budget principal :

			ECHEANCIER DU REMBOURSEMENT									
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	58 000 €	40 350 €					
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40 000 €	40 000 €									
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66 500 €				6 650 €	20 140 €	22 300 €	17 410 €			
	TOTAL	242 900 €	40 000 €	28 050 €	10 000 €	64 650 €	60 490 €	22 300 €	17 410 €	- €	- €	- €

  

			SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N									
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avance n°1	2013	136 400 €	136 400 €	108 350 €	98 350 €	40 350 €	- €					
Avance n°2	2014	40 000 €	- €									
Avance n°3	2016	66 500 €			66 500 €	59 850 €	39 710 €	17 410 €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL	242 900 €	136 400 €	108 350 €	164 850 €	100 200 €	39 710 €	17 410 €	- €	- €	- €	- €